

Les orientations stratégiques du CPOG 2023-2027

IMP'ACT23-27

Chers partenaires,

Ce CPOG voté à l'unanimité par le Conseil d'administration est un encouragement à poursuivre nos actions pour répondre au plus près aux besoins des familles. Il est le fruit d'une concertation importante à laquelle vous avez été associés, que ce soit par l'évaluation d'impact de notre précédent projet qui a vu un financement pour nos partenaires augmenter de 15% (tous fonds confondus) entre 2018-2023.

Il se situe dans une continuité logique du précédent CPOG pour développer des services à toutes les familles sur tous les territoires. Mais il prévoit aussi des inflexions, notamment afin d'inverser notre trajectoire en matière d'offre d'accueil de la petite enfance. Un enfant sur deux dans le Var est « gardé » hors accueil formel (crèches, assistant(e)s maternel(le)s). C'est insuffisant car il ne s'agit pas que d'un libre choix de toutes les familles. Il nous faut donc faire du maintien et de la création de l'offre un défi commun.

Avec comme leitmotiv de « faire mieux pour plus de familles », ces actions incarnent parfaitement les 2 enjeux principaux de la nouvelle COG 2023-2027 : « Revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens » et « Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous ».

Pour le Var, ces orientations stratégiques reposent sur 3 fondamentaux :

1. Une Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 (COG) avec des capacités d'actions renforcées et une augmentation annuelle moyenne de 6 % de nos financements en action sociale.
2. Un rôle et des missions menés en complémentarité avec les collectivités territoriales, l'État, les organismes de protection sociale et l'ensemble des acteurs associatifs du département.
3. La volonté de porter la responsabilité sociétale des organisations (RSO) au quotidien pour et avec les partenaires, en soutenant vos projets ou conditionnant nos aides à un investissement éco-durable.

Il s'agit d'une stratégie ambitieuse dont nous nous attachons déjà à vous préciser la feuille de route et que nous approfondirons encore avec vous dans les mois qui viennent, au plus près des territoires. La Caf doit être « apporteur de solutions » pour la petite enfance en particulier mais aussi pour les parents et les jeunes.



Julien Orlandini
Directeur
de la Caf du Var



Michel Unia
Président du
Conseil d'Administration

Citoyenneté
Territorialisation
Subsidiarité Partenariat
Universalité
Investissement social
et intérêt de l'enfant Équité

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion : la feuille de route 2023-2027 de la Caf du Var



Traduction départementale des engagements pris entre la Cnaf et l'Etat, le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) se situe au carrefour de la déclinaison des orientations nationales portées par la Cnaf et de la stratégie locale de la Caf du Var.

Le CPOG veille à une réponse adaptée aux besoins des publics et des territoires et au développement de la qualité des services proposés.

Validé à l'unanimité par le Conseil d'administration, le 30 novembre 2023, il est désormais sur les rails pour le département du Var.

Pendant ces quatre années, les membres du Conseil d'Administration et équipes de la Caf du Var continueront leur engagement auprès des familles varoises pour déployer un service public juste, équitable et accessible à tous.

Pour maintenir ce haut niveau de qualité de service, déployer ces politiques publiques ambitieuses et gérer avec la plus grande rigueur les fonds publics, la Caf du Var a déterminé une trajectoire locale.

Toutes nos explications sur ce document stratégique à l'image de « sa grande sœur », ambitieuse et exigeante.

La Caf du Var entend accompagner la vie quotidienne des varois et les soutenir dans leurs parcours de vie pour : la conciliation des temps familiaux et professionnels, l'exercice de la parentalité, l'investissement dans la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le souci du mal logement et du cadre de vie, l'insertion sociale et professionnelle, l'attention aux personnes en situation de handicap etc

Elle déploiera ses interventions en prenant en compte la transition écologique et en jouant son rôle pour contribuer à travers sa politique d'action sociale à cet impact environnemental et sociétal.

Son action s'inscrit bien entendu dans un cadre national ambitieux qui la positionne comme un acteur clé de plusieurs politiques publiques et de plusieurs réformes. Pour ne citer que trois exemples : la création du service public de la petite enfance, la mise en œuvre du pacte local des solidarités et la création d'une aide aux victimes de violences conjugales.

Elle s'organise enfin en pleine cohérence avec les évolutions départementales marquées par plusieurs opportunités : le lancement de la stratégie Var Insertion Travail par le Conseil départemental, le renouvellement du schéma départemental des services aux familles en 2024 et le renouvellement des contrats de Ville à la même échéance.

► **Les axes stratégiques prioritaires :**



Garantir un socle de service de qualité à travers un accès efficace au juste droit, l'anticipation des demandes et une posture « d'aller vers ».



Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie pour sécuriser et accompagner les allocataires dans le cadre d'une relation basée sur la confiance et proposer des services différenciés en fonction d'évènements ou situations de vie, mieux adaptés aux caractéristiques et aux besoins de nos publics.

3

Favoriser l'équité territoriale avec un juste équilibre entre des territoires urbains et ruraux en proposant des services cohérents avec la réalité sociale varoise.

4

Porter la responsabilité sociétale des organisations au quotidien et à vos côtés en soutenant vos projets ou conditionnant nos aides pour mieux prendre en compte les enjeux autour de la transition écologique dans nos interventions.

5

Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation centralisée sur un nouveau siège « Le loubière » situé au cœur de Toulon qui aura vocation à devenir un tiers lieu pour nos partenaires.

► Un parti-pris : l'inter'action



Une inter'action renforcée entre la Caf et ses partenaires, entre la Caf et son territoire pour renforcer nos synergies, construire de nouvelles manières de collaborer et de « faire partenariat », et ainsi contribuer pleinement au développement économique, à l'attractivité, à la qualité environnementale et à la résolution des enjeux sociaux du territoire.

Au programme : co-opération, co-production et co-construction au travers de la poursuite de notre démarche Caf&co !

Caf&co reste notre démarche avec nos partenaires et notre repère communs, pour collaborer et co-construire des services adaptés à nos publics dans une relation de confiance, et pour la Caf du Var un programme d'amélioration continue de notre service.

Cette dynamique sera également consolidée et renforcée à travers la mise en oeuvre du nouveau Schéma Départemental de Services aux familles 2024-2026, les conventions territoriales globales déployées sur 100% du territoire varois, ainsi que les nombreux partenariats avec les acteurs locaux (associatifs et institutionnels).

► Un nouveau siège



LE LOUBIÈRE
Caf du Var

Situé au cœur de Toulon, avec un bâtiment disposant d'une éco-label et à proximité d'un parking public SILO.

Ouvert à près de 450 collaborateurs de la Caf du Var, le futur siège aura également une vocation de tiers-lieu pour l'accueil de nos partenaires et la mise à disposition de nos espaces.

Au delà de l'accueil du Loubière, la présence territoriale de la Caf sera ajustée pour assurer la continuité de service auprès de nos publics bénéficiaires à l'est ou à l'ouest de TPM.

La Caf du Var a fait le choix de s'inscrire dans une démarche ambitieuse de Responsabilité sociétale des organisations (RSO). Elle l'applique pour elle-même dans son recrutement, dans son attention portée à la qualité de vie au travail des collaborateurs, l'ambition verte ou la sobriété énergétique.

En phase avec nos valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation, la responsabilité sociétale des organisations est aussi placée au cœur de nos missions et de nos orientations stratégiques, avec et pour nos partenaires :

- le lancement d'un challenge Caf&co dédié à la transition écologique : « #impactons nos territoires ! ».
- le soutien renforcé en investissement pour les projets intégrant une dimension éco-responsable.
- la prise en compte de l'impact des actions et projets sur les publics : santé environnementale, éco-parentalité, citoyenneté durable.

Qu'il s'agisse de l'accès aux droits, de l'approche populationnelle, de la modernisation de notre service public ou encore des champs de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de la parentalité, de l'inclusion (handicap et autonomie), de l'insertion professionnelle, de l'animation de la vie sociale, des dispositifs de coordination territoriaux ... notre nouvelle feuille de route confirme notre volonté « d'impacter » mieux le territoire !

Quelques exemples d'actions qui seront dès 2024 mises en œuvre, confortées et/ou renforcées :



L'accès aux droits et aux services



La solidarité à la source

Vers une "stabilité des droits" renforcée, des déclarations fiabilisées (simplification pour l'allocataire avec moins d'erreurs et d'indus) et des leviers pour lutter plus efficacement contre le non-recours.



Les circuits courts

Favoriser la coopération professionnelle avec les acteurs locaux dans la prise en charge de situations de vie fragilisantes auxquelles peuvent être confrontées les allocataires : séparation, violences intra-familiales et conjugales, incarcération, arrivée sur le territoire, précarité...

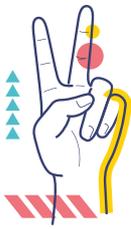
<p>Pôle 1 Réfugiés</p>  <p>Nathan</p>	<p>Pôle 2 Familles et individus en situation de handicap</p>  <p>Oscar</p>	<p>Pôle 3 Travailleurs indépendants</p>  <p>Audrey</p>	<p>Pôle 4 Situations d'isolement</p>  <p>Laura</p>
<p>Pôle 5 Situations précaires</p>  <p>Arthur</p>	<p>Pôle 6 Actifs fragiles</p>  <p>Camille</p>	<p>Pôle 7 Familles avec jeunes enfants</p>  <p>Isabelle & Olivier</p>	<p>Pôle 8 Bénéficiaires AL, situations d'impayés et habitat indigne</p>  <p>Thomas</p>

Le déploiement des offres populationnelles



Le dispositif « HELP interne »

Pour mieux détecter et prévenir les situations allocataires dites « bloquées » en matière de droits aux prestations



Une meilleure réponse aux besoins de la petite enfance et des parents



Le service public de la petite enfance

Création de plus de 700 places d'accueil du jeune enfant, accessibilité (financière et territoriale) à un mode d'accueil, qualité d'accueil, facilitation de la vie des parents, attractivité des métiers.



Le soutien aux parents

Accompagner les parents à chaque étape de la parentalité en offrant un accès facile à des informations et des ressources diversifiées, en favorisant le partage et l'entraide, et en créant une communauté solide.



Les enjeux autour de l'enfance et la jeunesse



Le soutien au fonctionnement et au développement d'une offre éducative de qualité sur les temps péri et extrascolaires

Accompagner les gestionnaires d'accueils péri et extrascolaires à maintenir ou développer leur activité et permettre une meilleure accessibilité aux accueils péri et extrascolaires pour tous les enfants et adolescents, vers un territoire 100% PEDT.

Le soutien aux départs des enfants en séjours de vacances collectifs

A travers notamment le Pass colo, l'expérimentation locale du dispositif de l'aide aux vacances enfants (Ave).



Une offre d'information et d'accompagnement des jeunes plus structurée et adaptée

Favoriser l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leurs familles et renforcer l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen (déploiement des PEDT, soutien aux projets en PS Jeunes, mise en places des points accueil écoute jeunes - Paej).



La poursuite de l'engagement pour l'inclusion

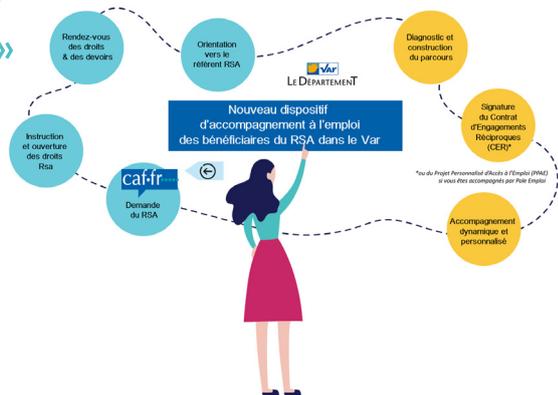


Une meilleure accessibilité et inclusion des enfants en situation de handicap

Bonus ALSH, formation des professionnels Alsh/Eaje, colos inclusive.



La contribution à l'insertion professionnelle



Les aides et les dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et l'accompagnement des familles monoparentales

Les aides financières aux familles pour financer les frais associés à l'accès à l'emploi, les crèches Avip, l'expérimentation « AssMat AVIP » sur l'accueil individuel.

La poursuite des rendez-vous des droits et devoirs des nouveaux bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la stratégie Var Insertion Travail portée par le Département.



Les enjeux autour de l'animation de la vie sociale, du cadre de vie et du logement



Le déploiement des CTG de « 2ème génération » et l'animation du réseau des chargés de coopération

Déploiement des plans d'actions.

Le renforcement des moyens pour lutter contre l'habitat indigne et le mal logement

La mise en place du permis de louer par les communes, le renouvellement du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (Pdaldp), ...)



Le renforcement de la place des structures d'animation de la vie sociale (AVS) comme espace de services aux familles

Proposer une offre d'accompagnement aux familles et aux parents (individuelle/collective).



Le soutien aux projets itinérants

Améliorer l'accès de toutes les familles.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route locale 2023-2027 sera opéré par un pilotage rigoureux, fondé sur une évaluation régulière des actions et l'analyse des résultats atteints, au regard d'indicateurs locaux et nationaux.

Retrouvez le document de synthèse de la COG 2023-2027 : "[2 enjeux principaux, 10 ambitions majeures](#)" sur le [caf.fr](#)